

SESSION DU 21 MARS 2018

=====

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 15 mars 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 21 mars 2018, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Monsieur Gérard AMY, Mesdames Evelyne LAFEUILLE et Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absent excusé : Monsieur Thierry HERON qui donne pouvoir à Madame Sylvie BEHETRE

Absent : Monsieur Jean-Marc JANNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal des 18 décembre 2017 et 26 janvier 2018 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, les comptes rendus des 18 décembre 2017 et 26 janvier 2018 sont adoptés à l'unanimité.

→ Aménagement et requalification de la RN154 en traversée de Bonville : Attribution du marché de travaux :

M.A.P.A. (article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics)	Désignation	Entreprises retenues	Offre H.T.	Total T.T.C.
Marché De travaux	Aménagement et requalification de la RN154 en traversée de Bonville	Lot n°1 : Travaux de requalification du réseau d'assainissement eaux pluviales ➢ EIFFAGE ROUTE – Lucé (28)	207 318,00 €	248 781,60 €
		Lot n°2 : Travaux de voirie, bordures, revêtements, signalisation et mobiliers urbains ➢ COLAS Agence de Chartres – Le Coudray (28)	444 832,68 €	533 799,22 €
		Lot n°3 : Travaux d'aménagements paysagers ➢ PARC ESPACE CHARTRES – Saint-Prest (28)	30 553,07 €	36 663,68 €
		TOTAL DU MARCHÉ	682 703,75 €	819 244,50 €

→ Démolition des îlots centraux en traversée de Bonville : Attribution du marché de travaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de l'entreprise TPCI pour réaliser les travaux de démontage des îlots centraux en traversée de Bonville dont le montant s'élève à 12 280,00 € H.T. (tranche ferme : 7 350,00 € H.T. et tranche conditionnelle : 4 930,00 € H.T.).

→ Projet de rénovation des vitraux de l’Eglise - Demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d’Investissement, du Fonds de Concours 2018 et auprès de la DRAC :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **VALIDE** le projet de restauration des vitraux de l’Eglise Saint-Jean-Baptiste pour un montant total de 8 060 € H.T. soit 8 929,60 € T.T.C. et son plan de financement détaillé ci-dessus ;

- **SOLLICITE** :

- le fonds de concours auprès de Chartres Métropole ;
- le fonds départemental d’investissement auprès du Conseil Départemental ;
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le vitrail classé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

→ Rénovation intérieure de la Mairie : Demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d’Investissement et du Fonds de Concours 2018 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **VALIDE** le projet de rénovation intérieure de la Mairie pour un montant total de 15 041,54 € H.T. soit 18 049,85 € T.T.C.;

- **SOLLICITE** :

- une subvention du Conseil Départemental ;
- le Fonds de Concours 2018 auprès de la Communauté d’Agglomération Chartres Métropole ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

→ Chartres Métropole : Modification statutaire : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

Après débat, le Conseil Municipal à la majorité (6 pour / 5 contre) :

- **VALIDE** la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » par la Communauté d’Agglomération Chartres Métropole.

→ Transformation des bâtiments municipaux en deux logements : Avenants au marché de travaux :

Entreprises titulaires du marché	Offre de base H.T.	Avenant(s) précédent(s)	Avenant(s) présenté(s) au vote	Nouveau montant du marché H.T.
Lot n°2 : Charpente bois - couverture ➤ LAUNAY-ARTOIT	36 552,91€	3 527,91 €	515,00 €	40 595,82 €
Lot n°4 : Doublages – Cloisons - Plafonds ➤ ABC AGENCEMENTS	39 995,76 €	-	804,00 €	40 799,76 €

→ Comptabilité : Validation de devis :

Monsieur le Maire soumet aux élus pour approbation deux devis :

⇒ le désamiantage de la couverture en plaque amiantée du bâtiment sis dans la cour intérieure de l’ancien restaurant pour un montant de 7 700,00 € H.T.

⇒ le déplacement et remplacement de la borne à incendie sise à hauteur du n°9 de la Grande Rue pour un montant de 3 908,50 euros H.T.

Ces deux devis sont approuvés à l’unanimité.

→ **Salle polyvalente : Attribution de noms aux deux espaces locatifs :**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

→ **DECIDE** d'attribuer le nom de « Simone Veil » à la Grande Salle (*Simone Veil : victime du nazisme, loi Veil pour l'avortement, etc...*).

→ **DECIDE** de nommer la petite salle « Marion Jouanneau » (*Marion Jouanneau : administrée de Gellainville victime du terrorisme au Bataclan en 2015*).

→ **Agence Technique Départementale : Désignation d'un délégué suppléant :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Christophe LEROY, délégué suppléant pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'ATD.

→ **Personnel : Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier d'activité :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

→ **DECIDE** de créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures par semaine, à compter du 2 mai 2018 jusqu'au 30 septembre 2018 inclus.

→ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement.

La séance est levée à 22 heures 30.

* * * * *